



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Accès illimité aux musées nationaux

Question écrite n° 22504

Texte de la question

M. Philippe Berta attire l'attention de M. le ministre de la culture sur l'accès illimité aux musées nationaux. En Espagne, la *tarjeta anual de museos estatales* permet un accès illimité pendant un an aux collections des musées nationaux pour 36 euros. Aux Pays-Bas, c'est la *Museumkaart* qui offre un accès illimité à plus de 400 musées pour 65 euros par an. Au Royaume-Uni, le *National art Pass* offre 50 % de réduction pour les expositions de 240 musées. Initiative transfrontalière, le *Museumspass* permet l'accès illimité à 320 musées et sites culturels des pays rhénans, en France, en Suisse et en Allemagne, pour 112 euros par an. Ces politiques d'abonnements annuels illimités en faveur de l'accès à la culture n'ont pas d'équivalent national en France. En dehors de la gratuité pour les moins de 25 ans ou de celle, largement partagée, des premiers dimanches du mois, les musées nationaux français ne proposent pas une offre globale, illimitée, annuelle, sur l'ensemble du territoire. De plus, il est à noter une disparité assez forte des politiques internes de chaque établissement en termes de gratuité et réductions adressées à des populations spécifiques, tarifs et durées des pass, coupe-files, formules pour les groupes, etc. qui nuit à la lisibilité. En conséquence, il lui demande si une réflexion est en cours visant à favoriser l'accès à la culture dans les musées nationaux par l'édition d'une carte d'accès annuel illimité valable dans l'ensemble des établissements.

Texte de la réponse

S'agissant de l'accès aux musées, les politiques tarifaires constituent naturellement un élément important de la réflexion du ministère de la culture. À ce stade, l'hypothèse d'une carte d'accès illimité dans les musées nationaux n'est pas privilégiée, mais de nombreux dispositifs visant à attirer de nouveaux publics et à les fidéliser existent et de nouvelles formules sont expérimentées. La multiplicité des tarifs proposés aujourd'hui par les établissements muséaux nationaux s'explique par l'autonomie dont dispose chaque établissement public pour construire sa grille tarifaire. Cette diversité résulte également de l'hétérogénéité des musées nationaux, dont la taille, l'étendue des collections, la variété des expositions ainsi que des offres et des activités culturelles sont déterminantes pour construire une stratégie tarifaire propre à chaque établissement. Les musées nationaux s'emploient toutefois à développer des dispositifs tarifaires préférentiels et veillent à favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre. Par ailleurs, des évolutions se font jour actuellement pour harmoniser notamment les systèmes de billetterie et mettre en réseau des lieux de culture. Les musées nationaux sont nombreux à proposer des formules d'abonnement annuels. Dans leur diversité, ces offres (comme la carte Amis du Louvre : 80 € ; le Pass annuel de l'Aquarium tropical du Palais de la Porte dorée : 15 € ; la carte Pop' du Centre Pompidou : 49 €), poursuivent toutes le même objectif : fidéliser les adhérents grâce à des tarifs préférentiels. Des avantages communs sont proposés dans chacune des formules des différents établissements : sont généralement inclus un accès illimité (et la plupart du temps coupe file, aux collections permanentes et aux expositions temporaires) ; l'envoi d'informations sur l'actualité du musée et des réductions sur la programmation culturelle. Les pass ont aussi vocation à privilégier la sociabilité de la visite en proposant des formules pour deux voire davantage de visiteurs. Des tarifs spécifiques sont ainsi proposés sur ce modèle au musée du Louvre (adhérent Double des Amis du Louvre), au musée d'Orsay (formule Duo), aux Galeries nationales du Grand

Palais (Sésame duo), ou au château, musée et domaine national de Versailles (un an à Versailles Duo). Cette dimension conviviale de la visite contribue activement à la politique d'élargissement des publics. Parallèlement, afin de développer un réseau d'établissements partenaires, les détenteurs de carte se voient, dans certains cas, proposer un accès aux dispositifs d'offres et d'avantages offerts par d'autres institutions. L'ambition consiste ici à créer un réseau d'abonnement à des prix préférentiels. À titre d'exemples, au sein des musées nationaux, la carte d'adhérent des Amis du Louvre permet de bénéficier d'un tarif partenaire pour la carte Blanche du musée d'Orsay, la carte Pop' du Centre Pompidou donnant quant à elle accès à des tarifs privilégiés pour les abonnements des établissements partenaires (Centre Pompidou Metz, Cité de l'architecture et du patrimoine, Jeu de Paume, Musée d'art et d'histoire du Judaïsme, musée Picasso, Palais de Tokyo, etc.). Nombre de musées nationaux proposent également des abonnements annuels destinés aux jeunes. Ces dispositifs, à l'instar de la Carte blanche aux jeunes du musée d'Orsay ou de la carte Amis du Louvre Jeunes, favorisent l'émancipation par la culture de ce public, et représentent un élément important des programmes d'éducation artistique et culturelle soutenus par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et le ministère de la culture. Les jeunes âgés de 18 à 25 ans (résidant dans un pays de l'Union européenne) bénéficient également de la gratuité d'accès aux collections permanentes des musées nationaux depuis 2009. Par ailleurs, le Pass Education permet aux enseignants et à l'ensemble des personnels de l'éducation nationale exerçant de manière effective en école, collège, lycée publics (personnels de direction, d'éducation, personnels administratifs, sociaux et de santé, d'orientation, conseillers pédagogiques du 1er degré et départementaux, etc.) d'accéder gratuitement aux collections permanentes de plus de 160 musées et monuments nationaux. Cette politique d'élargissement des publics est enrichie d'un volet à l'attention des familles, à travers la proposition de pass qui leur sont spécifiquement dédiés : Pass famille Universcience, passeport Picasso famille au musée Picasso, abonnement Famille des Amis du Louvre, etc. Il convient aussi de rappeler la mise en place par les musées nationaux, dès 2007, d'une mesure de gratuité à destination des publics en situation d'exclusion ou de vulnérabilité sociale et économique, décidée dans le cadre de la mission Vivre ensemble. Cette instance, créée en 2003 sur la demande du ministère de la culture, réunit trente-sept établissements culturels engagés conjointement pour aller à la rencontre des publics peu familiers des institutions culturelles. Il existe par ailleurs, depuis plus d'une vingtaine d'années, des dispositifs fédérant plusieurs musées et/ou monuments, donnant droit à une entrée dans chaque site, dans un temps limité (formule 2, 4, 6 jours). C'est le cas du Paris Museum Pass qui propose l'entrée libre dans plus de 50 musées, monuments de Paris et de la région parisienne. Un certain nombre de musées nationaux y souscrivent (Louvre, Versailles, Picasso, Compiègne, etc.). Lancé en 2019 par le ministère de la culture à la demande du Président de la République, le Pass Culture, une application mobile disponible gratuitement, vise à renforcer l'accès à la culture et à diversifier les pratiques culturelles des Français, plus particulièrement les jeunes de 18 ans. L'année de sa majorité, chaque jeune résidant en France pourra ainsi disposer d'un crédit de 500 € à dépenser sur le Pass, sur une durée de deux ans, parmi un large choix de spectacles, visites, cours, livres, musique, services numériques... Les musées nationaux mais aussi régionaux se sont d'ores et déjà mobilisés pour proposer des offres. Expérimenté dans 14 départements métropolitains et ultramarins et une région (Bretagne), avec près de 35 000 jeunes connectés et 150 000 visés, le dispositif sera étendu à toute la France et à tous les Français en janvier 2022. Enfin, à l'occasion de l'édition 2019 des Journées européennes du patrimoine, a été lancé le Pass Patrimoine, créé par la société Patrivia avec le soutien de la Fondation du Patrimoine et parrainé par Monsieur Stéphane Bern. Cet autre outil de billetterie en ligne donne un accès illimité, en France et en Belgique, à près de 400 sites patrimoniaux tant privés que publics, dont plus d'une dizaine de musées nationaux, pour un abonnement annuel de 79 € (149 € pour le Pass Duo). En plus de permettre de visiter trois fois dans l'année chacun des sites partenaires, le Pass contribue à soutenir les projets de la Mission Bern pour la sauvegarde du patrimoine. Depuis septembre 2019, le catalogue de Patrivia est également accessible à partir du Pass Culture.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Berta](#)

Circonscription : Gard (6^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22504

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : [Culture](#)
Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [27 août 2019](#), page 7605
Réponse publiée au JO le : [29 septembre 2020](#), page 6664